

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 37	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 7 mai 2019

Vote(s) pour : 37  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 13 mai 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-05-13-BD-20.1 :

**Plateau de Frescaty : acquisition du bâtiment de la Conciergerie et des bâtiments voisins.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la convention de gestion foncière du 2 juillet 2013 et ses avenants successifs établis entre Metz Métropole et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) fixant les conditions de portage par l'EPFL du site du Plateau de Frescaty et notamment celles concernant le rachat dudit site par Metz Métropole,

VU les actes de cession en date du 16 juin 2015 entre l'Etat et l'EPFL actant l'EPFL comme propriétaire officiel du Plateau de Frescaty,

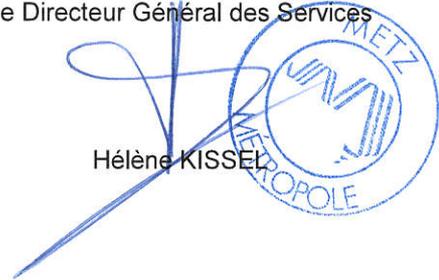
VU l'avis de la Division Domaine de l'Etat reçu le 24 avril 2019,

CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole d'acquérir l'unité foncière provisoirement cadastrée b/1, c/1 et d/1, d'une superficie totale de 4 ha, 18 a et 21 ca,

DECIDE, de donner son accord à l'acquisition à l'euro symbolique de l'unité foncière b/1, c/1 et d/1 sur la commune d'Augny représentant une superficie totale de 4 ha, 18 a et 21 ca,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme  
Metz, le 14 mai 2019  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

The image shows a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'METZ' at the top and 'METROPOLÉ' at the bottom. In the center of the stamp is a stylized logo consisting of several curved lines forming a shape that resembles a 'W' or a similar symbol. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp, starting from the left and extending across the top and right sides of the stamp.

## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20190513-05-2019-DB20-1-DE

**Numéro de l'acte :** 05-2019-DB20-1  
**Date de décision :** lundi 13 mai 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Plateau de Frescaty : acquisition du bâtiment de la Conciergerie et des bâtiments voisins  
**Classification :** 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 15/05/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20190513-05-2019-DB20-1-DE  
**Document principal :** 99\_DE-20.1.pdf

#### Historique :

15/05/19 08:51	En cours de création	
15/05/19 08:52	En préparation	Catherine DELLES
15/05/19 08:58	Reçu	Catherine DELLES
15/05/19 09:00	En cours de transmission	
15/05/19 09:00	Transmis en Préfecture	
15/05/19 09:05	Accusé de réception reçu	